



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.3/50/L.11
20 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
TROISIÈME COMMISSION
Point 105 de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

Afghanistan, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Bélarus, Brésil,
Cuba, Fidji, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Inde,
Indonésie, Kenya, Malaisie, Mali, Maroc, Mongolie, Myanmar, Népal,
Nicaragua, Pakistan, Panama, République dominicaine, Sénégal, Thaïlande
et Viet Nam : projet de résolution

Progrès réalisés et problèmes rencontrés dans la lutte contre
l'analphabétisme : examen à mi-parcours

Coopération aux fins de l'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant que la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaissent le droit inaliénable de chacun à l'éducation,

Rappelant également sa résolution 42/104 du 7 décembre 1987, par laquelle elle a proclamé l'année 1990 Année internationale de l'analphabétisation, sa résolution 44/127 du 15 décembre 1989 et sa résolution 46/93 du 16 décembre 1991, dans laquelle elle exprimait le voeu de voir se poursuivre les efforts internationaux visant à promouvoir l'alphabétisation,

Rappelant en outre sa résolution 45/126 du 14 décembre 1990, dans laquelle elle demandait que soient renforcés les efforts déployés en vue de l'élimination de l'analphabétisme parmi les femmes de tous âges,

Considérant que l'élimination de l'analphabétisme constitue l'un des principaux objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Convaincue que l'alphabétisation, notamment l'alphabétisation fonctionnelle et une éducation appropriée, constitue un élément indispensable du développement et de la mobilisation de la science, de la technique et des ressources humaines aux fins du progrès économique et social,

Persuadée que l'Année internationale de l'alphabétisation et la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, ont permis de faire mieux connaître et apprécier les efforts déployés en faveur de l'alphabétisation et ont marqué un tournant dans la lutte pour l'alphabétisation,

Soulignant qu'il importe de maintenir la dynamique engendrée par l'Année internationale de l'alphabétisation et l'esprit de solidarité auquel a donné corps la Conférence de Jomtien,

Se félicitant qu'ait été mis en place un Forum consultatif international sur l'éducation pour tous chargé d'évaluer les progrès réalisés vers l'éducation pour tous et d'encourager les consultations et la coopération au niveau mondial,

Constatant que, malgré les améliorations importantes enregistrées par les taux d'alphabétisation dans de nombreuses parties du monde, des problèmes majeurs subsistent encore et qu'une plus grande mobilisation des efforts s'impose à l'échelon national et à l'échelle internationale pour que puisse être atteint le but de l'éducation pour tous,

Soulignant l'importance d'une mise en oeuvre efficace de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et du Plan d'action de l'UNESCO pour l'élimination de l'analphabétisme d'ici à l'an 2000¹ ainsi que des engagements pris et des recommandations formulées pour promouvoir l'alphabétisation qui figurent notamment dans le Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90², le Programme d'action de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement³, la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social⁴, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing relatifs à la promotion de la femme⁵ et la Déclaration de New Delhi adoptée par la Réunion au sommet des neuf pays en développement très peuplés sur l'éducation pour tous⁶,

¹ Voir UNESCO, Actes de la Conférence générale, vingt-cinquième session, vol. I, Résolutions, p. 73.

² Voir document A/45/625.

³ A/CONF.171/13.

⁴ Voir A/CONF.166/9.

⁵ Voir A/CONF.177/20.

⁶ A/CONF.166/PC.20/Add.13, annexe II.

1. Prend note du rapport du Secrétaire général intitulé "Progrès réalisés et problèmes rencontrés dans la lutte contre l'analphabétisme : examen à mi-parcours"⁷;

2. Note avec satisfaction que les institutions spécialisées et d'autres organismes du système des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement collaborent étroitement et font un travail digne d'éloges pour donner suite à l'Année internationale de l'alphabétisation et à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous;

3. Félicite les gouvernements qui ont lancé des programmes nationaux d'alphabétisation et obtenu des résultats notables dans l'accomplissement des objectifs de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous;

4. Invite les États Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales compétentes à intensifier encore leurs efforts pour mettre en oeuvre de manière efficace la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, le Plan d'action de l'UNESCO pour l'élimination de l'analphabétisme d'ici à l'an 2000 ainsi que les engagements pris et les recommandations formulées pour promouvoir l'alphabétisation qui figurent notamment dans le Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90², le Programme d'action de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement³, la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social⁴, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing relatifs à la promotion de la femme⁵ et la Déclaration de New Delhi adoptée par la Réunion au sommet des neuf pays en développement très peuplés sur l'éducation pour tous⁶, ce afin de mieux coordonner leurs activités et d'accroître leur contribution au développement;

5. Demande à nouveau aux gouvernements et aux organisations et institutions économiques et financières, tant nationales qu'internationales, d'apporter un appui financier et matériel accru aux efforts déployés pour relever le niveau d'alphabétisation et réaliser l'éducation pour tous;

6. Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à continuer d'assurer efficacement la direction des activités de suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous;

7. Note avec satisfaction que de nombreuses organisations non gouvernementales, les médias et le secteur privé ont pris le ferme engagement de soutenir l'Année internationale de l'alphabétisation et de participer activement aux activités de suivi de l'Année;

⁷ A/50/181.

8. Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de lui présenter à sa cinquante-deuxième session, en 1997, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des objectifs de l'éducation pour tous, y compris des recommandations du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous;

9. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session la question de la coopération aux fins de l'éducation pour tous au titre du point relatif au développement social.
